

Compte-rendu du CSAL du 13 février 2024

Vos représentants **CGT Finances Publiques 33** :
Stéphane Joly, Nadège Viry, Laurent Gadat-Moraud



En préambule, le Président nous informe de l'arrivée le 18 mars, d'une nouvelle directrice du pilotage et des ressources, Mme Sophie LLAURY, en remplacement de M. CABANEL. Il nous annonce également le départ à la retraite de M. VALERO, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service et de l'équipe départementale de renfort le 1/03/2024.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, M. BARREAULT a indiqué que le flex-office n'était pas d'actualité. Pour rappel, le flex-office est un partage des bureaux où chaque collègue à son arrivée s'installe à un bureau disponible (plus de bureau attiré). Pour autant, le directeur a rappelé les contraintes écologiques (réduction des consommations énergétiques) et d'optimisation d'espace de travail qui nous oblige à revoir l'organisation de travail. Vigilance est donc de mise...

Actuellement, vous êtes sollicité pour répondre à une enquête interne pour donner votre ressenti sur vos conditions de vie au travail à la DGFIP. Le directeur reconnaît que ces dernières années, les résultats ne sont pas bons mais qu'il est nécessaire de continuer de donner la parole aux agents. Pour la CGT, il ne s'agit que d'un outil statistique supplémentaire dont il ne faut pas attendre grand-chose de la part de la direction. Il permet toutefois aux organisations syndicales de confirmer ce que l'on dénonce : mal-être des agents, surcharge de travail, problème d'effectif...

Dans notre déclaration liminaire, la CGT Finances Publiques 33 a tenu à rappeler à la veille du **8 mars**, journée internationale des droits des femmes, les différences de salaires, d'avancée de grade, d'âge de droit à la retraite entre les femmes et les hommes. Le directeur a abondé sur l'effort qu'il y a à faire pour convaincre les femmes de ne pas s'autocensurer pour passer les concours mais se congratule depuis son arrivée de féminiser l'équipe de direction sur les postes à haut niveau de responsabilité.

Sur la semaine de 4 jours annoncée par Gabriel ATTAL, le directeur a répondu que certains départements l'avaient expérimenté mais que les retours n'étaient pas très probants. Pour la CGT Finances Publiques, une semaine de 4 jours ne peut aller de pair qu'avec une réduction du temps de travail à 32 h.

Modification du règlement intérieur du SGC Mérignac

L'ensemble des organisations syndicales a voté à l'unanimité la modification des horaires du SGC Mérignac. Ceux-ci sont désormais les suivants depuis le 2 janvier 2024 :

Plage variable		Plage fixe	
7h15	9h30	9h30	11h30
11h30	14h	14h	16h
16h	18h45		

DUERP-PAP et déploiement de l'outil « Prév'action »

La campagne 2023 sur le DUERP-PAP est désormais achevée.

L'assistant de prévention a participé aux réunions dans les services (55 sites) afin d'assister les chefs de service.

La CGT souligne l'intérêt de la présence de Mr SOW , assistant de prévention, qui permet de libérer la parole des agents. Nous lui demandons d'ailleurs de prioriser, en 2024, les sites n'ayant pas répondu.

Cette méthode sera reconduite cette année, mais l'outil est amené à évoluer avec le déploiement de « Prév'action » qui permettra un recensement des risques au fil de l'eau. Seuls les chefs de services, les ressources humaines et les organisations syndicales seront habilités à cet outil.

Fiches de signalement

Depuis le 8 février 2024, un nouvel outil, SignalFiP, est disponible sur votre portail RH en cas d'incidents et/ou de conflits avec des usagers.

Pour tout conflit avec un collègue, quelque soit son grade, les fiches de signalement actuelles restent toujours de mise avant une prochaine évolution de SignalFiP.

Nous vous rappelons qu'il est préférable de nous transmettre une copie de cette fiche pour en assurer le suivi.

Bilan télétravail 2022/2023

Pour la première fois, un bilan a été dressé sur le télétravail par la DRFiP 33 dans lequel la direction reconnaît qu'il y a une méconnaissance de la réglementation et qu'il y a un plan de formation à mener aussi bien auprès des chefs de service que des agents.

Dans certains services, des chartes ont été réalisées mais la direction reconnaît qu'elle devrait avoir un droit de regard pour s'assurer du respect des règles en la matière. Pour autant, l'élaboration de ces chartes revêt d'une initiative personnelle du collectif de travail. Pour la CGT, il est inadmissible qu'une charte interne vienne se substituer à la réglementation nationale.

La médecin du travail a alerté sur la sédentarité que l'on peut avoir en télétravail puisqu'on ne se lève plus pour aller à la photocopieuse ou demander un renseignement aux collègues.

Pour la CGT Finances Publiques, il est important que la réglementation soit appliquée.

Lors d'une demande de télétravail et après discussions, celle-ci doit être déposée dans SIRHIUS selon votre souhait et non celui du ou de la chef.fe de service.

Un éventuel refus doit alors être motivé dans SIRHIUS afin de pouvoir faire appel.

Le directeur a rappelé que le/la chef.fe de service doit avoir une organisation du service qui permette à tout agent d'avoir la possibilité de télétravailler s'il le désire.

Questions diverses

Des réponses restent à venir sur la crèche de la Cité administrative de Bordeaux ainsi que sur l'avenir du service de la gestion Cité.

Pour rappel, la crèche doit fermer pour travaux pendant plusieurs mois sans aucune certitude, à ce jour, d'une réouverture. Quant au service de la gestion cité, ces missions doivent être confiées à un prestataire privé.

La campagne d'évaluation professionnelle a commencé depuis le 8 février 2024. La CGT Finances publiques 33 a demandé au directeur des précisions sur la méthode SMART, issue du privé, qui permet de définir les objectifs. Le directeur nous apportera ultérieurement des précisions sur ce nouvel outil mais nous vous demandons de rester vigilants.

En cas de soucis, n'hésitez pas à nous contacter.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de CAP locales, qu'il faut s'interdire de faire des recours, même devant CAP nationales.

LES OBJECTIFS SMART

Mieux définir les objectifs pour les atteindre

- 
S *Spécifique*
Être aussi précis et concret que possible.
- 
M *Mesurable*
Déterminer des objectifs quantifiables.
- 
A *Atteignable*
S'assurer que les objectifs sont à la portée des moyens à disposition.
- 
R *Réaliste*
Prendre en compte la situation et l'environnement.
- 
T *Temporellement défini*
Avoir une échéance.

<p>Bulletin d'adhésion à retourner à</p> <p>CGT Finances Publiques 33 BP 85 10 ème étage Tour A Cité administrative 33 090 Bordeaux cedex</p>	<p>Le travail a plusieurs visages, la CGT a le vôtre. <i>Pour me défendre et m'informer, je me syndique...</i></p> <p>Nom, prénom :</p> <p>N° DGFIP:</p> <p>Grade : Echelon :</p> <p>Quotité travail <input type="checkbox"/> temps complet <input type="checkbox"/> temps partiel %</p> <p>Téléphone fixe :..... Portable :.....</p> <p>Adresse mail :</p> <p>A, le</p> <p>Signature :</p>
---	--